

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 20

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 18

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

2015	2016	2017
- 4	- 4	- 4

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose qu'aucune nouvelle mesure fiscale ne soit prise en 2016 et 2017.